



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	15
Présents :	14
Absents excusés :	1

Séance du 15 Septembre 2020 Convocation du 1^{er} Septembre 2020

Sous la présidence de M. MALINGREY Christophe – Maire (en visioconférence)

Membres
présents :

Adjoint(s) :

BURG Eric, REGENASS Hubert, SINGLER Aristide.

Conseillers Municipaux :

FINCK Vincent, MICHEL Mathieu, HEITZ Nathalie, REYSER Claudine,
LEDUC Gisèle, FERNANDES Sophie, KRATZ Denis,
REYSZ Grégory, WEBER Jean-Claude, DORER Eric.

Membre absent
excusé :

MATTERN Céline donne procuration à Eric BURG

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Contrats départementaux - Réhabilitation de l'éclairage public : 2^{ème} tranche.
4. Dans le cadre de la crise sanitaire : Décision concernant les loyers de la chasse 2020.
5. Inscription pour notre commune au label « Villes et Villages Etoilés ».
6. Mise en place des nouvelles commissions de contrôle des listes électorales.
7. Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Nordheim– Marché à Procédure Adaptée.
8. Approbation devis et factures.
9. Groupe de travail.
10. Divers.

Ouverture de la séance : 20h00

M. le Maire signale qu'il convient de rajouter le point suivant à l'ordre du jour à savoir :

➤ **Recensement de la population 2021.**

38/20 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

- M. Eric DORER précise qu'il avait indiqué sur le formulaire de contact qu'il souhaitait conserver une version papier de la convocation et non électronique. Mais nous n'avons pas les éléments pour vérifier ce qu'il avait indiqué à l'époque. Ce point sera à révéifier.

Dont acte. Nous pouvons passer aux signatures.

39/20 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur Aristide SINGLER, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

40/20 Contrats départementaux - Réhabilitation de l'éclairage public : 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans la continuité du Plan Lumière lancé en 2017 par le Pays Bruche-Mossig-Piémont en vue de la rénovation de l'éclairage public. Notre commune a la possibilité d'obtenir une subvention du département pour la 2^{ème} tranche des travaux.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'en parallèle de cette délibération une lettre de demande de subvention doit être transmise au département.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu,

- **Émet un avis favorable à la sollicitation d'une subvention auprès du département du Bas-Rhin.**
- **Adopte l'opération de remplacement des luminaires en version LED au niveau de la rue Jean Sturm, la rue des Vergers, la rue du Vignoble et la partie haute de la rue de l'Emetteur (du croisement de la rue Jean Sturm jusqu'en haut).**
- **Accepte les devis estimatifs des travaux présentés par l'entreprise *REMOND* - Devis du 10/09/2020 (N°2048) :**
 - **Pour un montant de : 143 346.00 euros HT soit 172 015,20 euros TTC**
- **Charge Monsieur le Maire de compléter le dossier de demande de subvention en ce sens et d'accomplir toutes les formalités et démarches permettant l'aboutissement de la demande de subvention auprès du Département du Bas-Rhin.**
- **Charge Monsieur le Maire d'organiser une séance de travail avec la commission communale compétente.**

41/20 Dans le cadre de la crise sanitaire : Décision concernant les loyers de la chasse 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire, M. le Maire informe les membres présents que M. KIEFFER Joel a réglé en date du 26 mai la moitié du loyer de chasse de 2020 soit 2175 € en joignant la copie de la lettre adressée à la commune demandant la réduction du loyer de chasse de 50 % pour cette année.

Par ailleurs M. le Maire donne lecture d'un courrier parvenu en date du 28 juillet transmis par M. Philippe WOLFF, responsable de l'unité de la chasse et pêche.

En effet, ce dernier nous explique que certains locataires de chasse ont saisis les communes pour demander une réduction de leur loyer de chasse ou une résiliation du bail de chasse en raison de l'interdiction de la pratique de la chasse qu'ils prétendent avoir subie du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Alors que la période d'interdiction n'était que de courte durée (15 jours).

Après discussion l'ensemble du conseil décide à l'unanimité de ne pas accorder la réduction de 50% du loyer de la chasse.

42/20 Inscription pour notre commune au label « Villes et Villages Étoilés ».

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Depuis le 20 novembre 2019, les communes peuvent candidater pour la session 2020 du label Villes et Villages étoilés, porté par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Ce label valorise les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel :

Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, aucune mise en lumière du patrimoine naturel, non-utilisation de la lumière blanche néfaste pour l'environnement : toutes ces démarches peuvent permettre aux collectivités de bénéficier du label Villes et Villages étoilés.

Lancé en 2009, le concours vise également à soutenir les municipalités qui travaillent sur l'orientation de leurs luminaires, la maîtrise de leurs consommations électriques et qui déploient des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et acteurs du territoire.

Les inscriptions au concours, dont le ministère de la Transition écologique et solidaire est partenaire, démarrent aujourd'hui. Elles sont ouvertes jusqu'au **30 septembre 2020**. Les collectivités lauréates pourront bénéficier du label pendant 5 ans.

M. le Maire précise également que 574 communes sont actuellement labellisées de 1 à 5 étoiles, un nombre en constante augmentation depuis la première édition. Selon l'ANPCEN, les villes labélisées éclairent 33 % de moins que la moyenne nationale. L'éclairage public constitue le 2^e poste d'investissement d'une collectivité et représente un coût de 2 milliards d'euros en France chaque année. Fin 2018, deux arrêtés sont entrés en vigueur, se substituant à l'arrêté de 2013. Ils imposent de nouvelles plages horaires pour l'extinction des lumières, de nouvelles normes techniques et un volet de contrôle.

Après avoir entendu les explications : L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité la décision de M. le Maire pour l'inscription de notre commune au Label « Villes et Villages Etoilés » pour la session 2020.

43/20 Mise en place des nouvelles commissions de contrôle des listes électorales.

Le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2020 impose la mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales.

Il convient donc de désigner un nouvel élu avant le 30 Octobre prochain,

Après discussion l'ensemble du conseil décide de nommer :

Titulaire :

1 conseillère/conseiller municipal : M.DORER Eric

Suppléant :

1 conseillère/conseiller municipal : M. FINCK Vincent

M. le Maire précise également que les personnes ayant été nommées délégués de l'administration et du Tribunal pour notre commune lors de la composition initiale des commissions de contrôle vont être contacté par la sous-prefecture quant à leur souhait de poursuivre ou non leurs fonctions.

44/20 Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Nordheim– Marché à Procédure Adaptée.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Les marchés de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Nordheim arrivent à échéance le 1^{er} octobre prochain.

Aussi, il convient de procéder au renouvellement des prestations dans un marché unique dont l'objectif recherché sera d'assurer la propreté des sites communaux destinés à accueillir le public.

Dès lors, un Marché à Procédure adapté a été lancé en date du 10 août 2020.

Conformément à l'article L.2125-1 du Code de la Commande Publique, le marché public est passé sous la forme d'un accord-cadre. Celui-ci donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées à l'article R.2162-7 du décret précité. Les prestations ponctuelles, prévues par le C.C.T.P., seront exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R.2162-7 du Code de la Commande Publique.

Le marché se décompose en deux lots :

- ▶ **Lot n°1 : Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie de l'Hôtel de Ville et du Centre Socio-Culturel**
- ▶ **Lot n°2 : Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie de l'École Maternelle et Élémentaire "Jean Sturm"**

Le marché public a pour objet le nettoyage et l'entretien des locaux et de la vitrerie de différents sites communaux de Nordheim. Le détail technique des prestations et les lieux d'exécution sont définis dans le CCTP joint au dossier de consultation

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1an renouvelable 2 fois maximum à compter de la date de notification du présent accord-cadre.

Il convient d'autoriser le Maire à lancer et signer le marché à intervenir.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant que le marché relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la Ville de Nordheim doit être renouvelé ;

Considérant qu'il convient de couvrir les besoins en prestations de nettoyage des locaux de la ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1 : De confirmer la validation du lancement du Marché à procédure adapté sous forme d'accord cadre pour les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux en application des articles 25, 78 et 80 du Code des marchés publics.

▶ **Durée :** Un an, renouvelable deux fois maximum.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir dans la limite de 150 000 euros annuel.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 4 : Le Maire et le trésorier de Wasselonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

45/20 Approbation devis et factures

M. le Maire présente 2 devis pour la mise en place de serrures électroniques au niveau de la mairie et du centre socio-culturel :

- **Entreprise HENRI HEINTZ :** Première installation de cylindres électroniques y compris logiciel et formation, pour un montant de 9 516.63 HT (11 419.96 TTC).
- **Entreprise DMS MAINTENANCE :** fourniture et pose de barillet électronique vachette CLIQ GO de 9 317.80 HT (11 181.36 TTC).

- **L’approbation de ces devis est reportée à une date ultérieure dans l’attente de nouvelles consultations**

M. le Maire présente 1 devis de l’entreprise **REMOND** pour le remplacement de 2 bornes lumineuses accidentées place de la Mairie pour un montant de 946.20 HT (1 135.44 TTC).

- *L’ensemble du conseil décide de valider le devis de l’entreprise **REMOND**.*

M. le Maire présente 1 devis de l’entreprise **BRICO PRO WEISS** pour l’achat de vêtements de travail pour les employés communaux pour un montant de 588.84 HT (706.61 TTC).

- *L’ensemble du conseil décide de valider le devis de **BRICO PRO WEISS**.*

46/20 Recensement de la population 2021

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l’INSEE va procéder au recensement des habitants de la commune entre le 21 janvier et le 20 février 2021. Pour mener à bien cette mission, il lui faut nommer un coordonnateur communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- *Accepte, la nomination de Madame Alicia FEIST en tant que coordonnateur communal.*

47/20 Groupe de travail.

Une réunion Maire-Adjointes s’est tenue en date du 22 août 2020 afin de faire le point sur divers sujets :

- *Retours sur la commission fleurissement.*
- *Installation des décorations au sein du village.*

48/20 Divers

- Suite à la reprise de la gestion de l’association de gestion des équipements du centre socio-culturel M. SINGLER présente les chiffres issus de la comptabilité.

- **Ménage du centre**

- 2 après midi 14h-19h à 7 bénévoles (un grand merci à eux)
- Au taux horaire du smic actuel cela représente une valorisation comptable de 802.86€ (7 bénévoles * 5H *2 Après midi * le taux horaire brut du SMIC (10,15€) + 13% de charges patronales).

- **Fixation des tarifs de location proposition**

	Résident de Nordheim	Résidents hors de la commune
Grande salle avec cuisine	350€	550€
Caveau	120€	150€
Grande salle + caveau	400€	650€
Salle de gym location récurrente	5€ / H	10€/H
Grande salle récurrente	6€ / H	
Frais de nettoyage		300€

Les associations ne peuvent bénéficier que d'une seule et unique gratuité annuelle toutes salles confondues (seules les charges forfaitaires de 25 € seront facturées).

Les regroupements de particuliers non enregistrés comme association au tribunal d'instance, se verront facturer une location en respect des conditions énoncées ci-dessus.

➤ ***Sur proposition de M. SINGLER Aristide, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les tarifs ci-dessus mentionnés et ACCEPTE, la tarification proposée.***

Un conseiller fait juste remarquer qu'il est dommage que la location du caveau de la mairie ne soit plus possible pour le moment.

- Suite à la recrudescence d'incivilités, M. le Maire informe les membres présents sur la future possibilité de l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance au niveau des conteneurs rue des Champs.

➤ ***le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation d'installation d'une caméra.***

- M. Hubert REGENASS, adjoint fait un petit compte rendu sur les questionnaires distribués aux habitants.

- M. le Maire revient sur la problématique du chauffage au niveau du 2 place de la Mairie (local Fotoline) :

➤ ***La société BERNHARDT Solaire est intervenue pour remettre en fonction les radiateurs branchés à l'ancienne chaudière.***

- M. le Maire informe l'ensemble du conseil quant à sa prise de contact avec le CAUE au sujet de la réhabilitation de l'ancienne école, dans le but d'avoir leur avis sur le projet.

- M. le Maire présente le bilan financier suite à l'installation des cuves au club de foot.

- Dans le cadre de la crise sanitaire M. le Maire souhaite connaître l'avis des membres présents concernant le maintien ou non de la fête des aînés et de la St Nicolas ou sous quelles autres formes les maintenir en cas d'annulation :

➤ ***Le conseil municipal indique ne pas vouloir prendre de risque pour ses aînés et souhaite annuler la fête traditionnelle. Une réflexion sera menée d'ici le prochain conseil municipal sur une alternative possible.***

➤ ***Le saint Nicolas quant à lui sera probablement itinérant.***

- Mme Claudine REYSER tient à aborder le sujet d'une éventuelle mise en place de jeux au biotope, type balançoire etc...

➤ ***Proposition de faire un groupe de travail au sein du conseil municipal sur les possibilités envisageables : Une étude d'état des lieux des installations sera réalisée en amont.***

- M. le Maire informe les membres présents de la situation de Pascale et son éventuelle prolongation jusqu'au 31 octobre 2020 pour le remplacement de Mme Alicia FEIST.

➤ *Le conseil municipal valide la proposition.*

- M. le Maire informe les membres présents que la date pour la visite de la forêt communale a été arrêté au samedi 24 octobre dans l'après-midi.

La séance est levée à 23h06.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 17 septembre 2020
Le Maire
Original Signé